



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE NAUSSAC-FONTANES

Rue de l'église
48300 NAUSSAC

Tél : 04 66 69 16 59, Tél : 04 66 69 06 41
Courriel : naussac-fontanes.mairie@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NAUSSAC-FONTANES DU 07 NOVEMBRE 2019.

Ordre du jour :

- * Avenant N°1 du lot N°1 aux travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux,
- * Avenant N°1 du lot N°4 aux travaux de réhabilitation thermique des logements communaux,
- * Avenant N°1 aux travaux de renovation des chemins communaux,
- * Vente d'une partie de la parcelle D440 à Mr et Mme Negron Bernard,
- * Attribution des lots 1 et 2 et du détachement du lotissement de la Ponteyre.
- * Participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.
- * Renouvellement du bail commercial avec Chamina à compter du 01 Mars 2020.
- * Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour le lotissement de « Lachamps » à Chaussenilles.
- * Décision modificative N°4.
- * Questions diverses.

Membres

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Absents : 4

Procuration : 3

Convocation : 28 Octobre 2019

Le 07 Novembre 2019 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr Brun Jean- Louis, Maire,

Présents : Mesdames Martin Séverine, Sanchez Evelyne, Surrel Laurence, Messieurs Ajasse Jean-François, Allemand Jean-Michel, Bacon Daniel, Bonhomme René, Brun Jean-Louis, Cellarier Daniel, Chauchon Jean-François, Gaillard Alain, Lair Didier, Lepori Gilles, Pascal Laurent, Pouchin Franck.

Absents : Mesdames Gauthier Laura (Procuration à Mr Lepori Gilles), Sapet Aurélie (Procuration à Mr Lair Didier), Messieurs Charrière Max (Procuration à Mr Brun Jean-Louis), Legrand Guillaume.

Secrétaire de séance : Mr Gaillard Alain.

1) Avenant N°1 du lot N°1 aux travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux.

Vu le code des Marchés Publics,

Mr le Maire présente les propositions retenues pour les travaux constituant l'avenant N°1 du lot N°1 « Plâtrerie Peinture Isolation » aux travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux par l'entreprise SARL Chauvet et Fils.

Ces travaux consisteraient à :

Travaux en plus :

Réfection salle du conseil, pour un total de + 3 552.68 € HT

Le montant de cet avenant N°1 s'élève donc à + 3 552.68 € HT. Ils porteraient le montant du Lot N°1 « Plâtrerie Peinture Isolation », par décision du conseil municipal, de 2 599.90 € HT à 6 152.58 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'avenant N°1 du lot N°1 « Plâtrerie Peinture Isolation » aux travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux.

2) Avenant N°1 du lot N°4 aux travaux de réhabilitation thermique des logements communaux.

Vu le code des Marchés Publics,

Mr le Maire présente les propositions retenues pour les travaux constituant l'avenant N°1 du lot N°4 « Menuiserie extérieures » aux travaux de réhabilitation thermique des logements communaux par l'entreprise SAS Palpacuer Sapet

Ces travaux consisteraient à :

Travaux en plus :

Remplacement Gîte Richard-Valette, pour un total de + 2 360.19 € HT

Le montant de cet avenant N°1 s'élève donc à + 2 360.19 € HT. Ils porteraient le montant du Lot N°4 « Menuiserie extérieures », par décision du conseil municipal, de 35 081.25 € HT à 37 441.44 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'avenant N°1 du lot N°4 « Menuiserie extérieures » aux travaux de réhabilitation thermique des logements communaux.

3) Avenant N°1 aux travaux de rénovation des chemins communaux.

Vu le code des Marchés Publics,

Mr le Maire présente les propositions retenues pour les travaux constituant l'avenant N°1 aux travaux de reprofilage, reprise de bourrelets, reprise des dévers et apports de matériaux, nivellements, compactage et création de coupes d'eaux sur les chemins communaux par l'entreprise Engelvin Gérard.

Ces travaux consisteraient à :

Travaux en plus :

Création d'un regard y compris tampon fonte sur le chemin proche de la ferme Loubier à Sinzelles, Traitement anti-congères, dépose et repose de clôtures barbelés deux fils, arasements de bourrelets y compris évacuation en bordure de la voie communale à Fontanes.

Le montant de cet avenant N°1 s'élève donc à + 2 460 € TTC. Ils porteraient le montant des travaux de reprofilage, reprise de bourrelets, reprise des dévers et apports de matériaux, nivellements, compactage et création de coupes d'eaux sur les chemins communaux, octroyé à l'entreprise Engelvin Gérard par décision du conseil municipal, de 27 108 € TTC à 29 568 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'avenant N°1 des travaux de reprofilage, reprise de bourrelets, reprise des dévers et apports de matériaux, nivellements, compactage et création de coupes d'eaux sur les chemins communaux.

4) Vente d'une partie de la parcelle D440 à Mr et Mme Negron Bernard.

Suite à leur demande Mr le Maire propose au conseil municipal que la commune vende à Mme et Mr Negron Bernard demeurant à Naussac, Rue des Sapins, un morceau de terrain d'une largeur de cinq mètres en limite de leur propriété parcelles 75 et 135 et d'une bande de 3 mètres tout le long de la parcelle tel que prévu au plan joint à la présente, ceci au prix de 15.00 le m² sachant que ce terrain est classé Nn (zone naturelle protégée) au PLUi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par douze voix pour, une voix contre et cinq abstentions :

- Donne son accord pour cette vente au prix de 15.00 le m².
- Autorise Mr le Maire à signer tout document permettant de procéder à une division parcellaire pour extraire une parcelle de la parcelle D 440 appartenant à la commune et mitoyenne de la propriété de Mme et Mr Négron.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente et notamment l'acte de vente auprès d'un notaire, les frais de la vente, du bornage et de la publication étant à la charge de l'acquéreur.

5) Attribution des lots 1 et 2 et du détachement du lotissement de la Ponteyre.

Vu que les travaux de viabilisation du lotissement Communal de la Ponteyre sont achevés.

Vu que le prix de vente a été fixé par le conseil municipal en date du 26 Septembre 2019 de la façon suivante :

Lot N°1 : 577 M² x 85 € = 49 045 € TTC

Lot N°2 : 560 M² x 85 € = 47 600 € TTC

Détachement : 166 M² x 85 € = 14 110 € TTC

Vu les demandes reçues ce jour par Mr le Maire,

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur l'attribution des lots.

Le conseil municipal, après délibération:

-Décide d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lot N°1 : Mr et Mme Chalié Sébastien (16 voix pour)

Lot N°2 : Mr Moulin Steven et Mme Ferreira Mélissa (15 voix pour)

Détachement : Mme Morel Bernadette (à l'unanimité)

-Adopte à l'unanimité le cahier des charges présenté ce jour par Mr le Maire,

-Autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes autres pièces nécessaires pour la vente des lots.

6) Participation de la commune à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'énoncé par lequel Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

- Que la commune ou l'établissement public a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE,

Et

- Qu'à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu l'offre proposée par le Groupe VYV, Vu l'avis du Comité technique du 04 Novembre 2019, Et dans la mesure où le contrat, objet de la présente délibération, garantit les critères de contrat solidaire et responsable,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **Par quatorze voix pour et quatre abstentions :**

- D'adhérer à la convention de participation PRÉVOYANCE conclue par le Centre de Gestion, pour une durée de 6 ans avec le Groupe VYV et par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire, à conclure :

- une convention de participation avec le Groupe VYV

- une convention de gestion avec le Centre de Gestion selon les conditions tarifaires suivantes : 0.03% de la masse salariale annuelle avec un plafond minimum de 60 Euros. La facturation est annuelle.

- **Par dix voix contre, cinq voix pour et trois abstentions :**

- Que la collectivité ou établissement ne participera pas à compter du 1^{er} janvier 2020 au financement de la protection sociale de ses agents, fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé pour le risque PRÉVOYANCE,

- D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

7) Renouvellement du bail commercial avec Chamina à compter du 01 Mars 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2

Vu le bail commercial signé entre la commune historique de Naussac et la SAS Chamina Sylva,

Vu la demande de reconduction du bail commercial en date du 04 Octobre 2019 sollicitée par la SAS Chamina Sylva à compter du 01 Mars 2020,

Vu le montant du loyer mensuel fixé actuellement à 928.24 HT, charges non comprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

1° - la mise à disposition par bail commercial, à la SAS Chamina-Sylva, de l'immeuble communal situé Avenue de la Tour 48300 Naussac-Fontanes, à compter du 01 Mars 2020,

2° - d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3° - que le loyer mensuel sera dorénavant fixé à 930 € HT, charges non comprises, le prix du loyer sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux..

8) Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive pour le lotissement de «Lachamps» à Chausseilles.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le titre II du livre V du code du patrimoine,

VU l'arrêté du Préfet de la région Occitanie du 03 Septembre 2019 prescrivant le diagnostic d'archéologie préventive et qui précise, en particulier, la qualification du responsable scientifique de l'opération, notifié à l'aménageur et aux opérateurs potentiels dont l'INRAP le 06 Septembre 2019,

VU l'arrêté du Préfet de la région Occitanie du 03 Septembre attribuant le présent diagnostic d'archéologie préventive à L'INRAP en qualité d'opérateur compétent, notifié à l'INRAP et à l'aménageur le 06 Septembre 2019,

Vu le projet de convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive N°D130546 préventive proposée par l'INRAP,

9) Décision modificative N°4

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative n°1 afin de prévoir la gestion des stocks sur le budget LOTISSEMENT : les inscriptions de crédits supplémentaires, tant en dépenses qu'en recettes et tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement sont à prévoir suivant le tableau ci-dessous :

					PROPOSE	VOTE
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	R	003	258 836.35	258 836.35
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	R	002	156 175.10	156 175.10
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	R	001	141 515.05	141 515.05
RECETTES INVESTISSEMENT					556 526.50	556 526.50
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	D	003	258 836.35	258 836.35
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	D	002	15 6175.10	15 6175.10
3555/040	Terrains aménagés	Invest.	D	001	141 515.05	141 515.05
DEPENSES INVESTISSEMENT					556 526.50	556 526.50
71355/042	Var.stocks produits(terrains)	Fonc.	R	003	258 836.35	258 836.35
71355/042	Var.stocks produits(terrains)	Fonc.	R	002	156 175.10	156 175.10
71355/042	Var.stocks produits(terrains)	Fonc.	R	001	141 515.05	141 515.05
RECETTES FONCTIONNEMENT					556 526.50	556 526.50
71355/042	Variat° stocks terr. aménagés	Fonc.	D	003	258 836.35	258 836.35
71355/042	Variat° stocks terr. aménagés	Fonc.	D	002	156 175.10	156 175.10
71355/042	Variat° stocks terr. aménagés	Fonc.	D	001	141 515.05	141 515.05
DEPENSES FONCTIONNEMENT					556 526.50	556 526.50

Actes rendus exécutoires

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Après envoi en Préfecture Le : 09 Novembre 2019

Pour extrait certifié conforme et publication Le : 09 Novembre 2019

Au registre sont les signatures.

**Le Maire
BRUN Jean-Louis**